La rentrée parlementaire

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 31. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. Le conseil s'est occupé de l'ordre du jour de la reprise des travaux parlementaires.

M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères a fait un exposé de la situation extérieure.

Mouvement administratif

M. Paul Reynaud, Garde des Sceaux, a soumis à la signature du président de la République un decret nommant conseiller d'Etat en service ordinaires, M. Moitessier, directeur général de la Sûreté nationale.

M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a soumis à la signature du président de la République le mouvement administratif suivant : M. Amédée Bussière, préfet de l'Oise, est nommé directeur général de la Sûreté nationale, en remplacement de M. Moitessier, nommé conseiller d'Etat, en service ordinaire.

Sont nommés préfet de l'Oise, en remplacement de M. Bussière, nommé directeur général de la Sûreté nationale, M. Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées ; préfet des Basses-Pyrénées, M. Surchamp, préfet de la Côte d'Or ; préfet de la Côte d'Or, M. Chevreux, préfet du Var ; préfet du Var, M. Haag, préfet de la Haute-Marne ; préfet de la Haute-Marne, M. Bideaux, préfet de troisième classe, en service détaché.

Allègement des finances locales et communales

M. Marchandeau, ministre des Finances, d'accord avec le ministre de l'Intérieur, a fait approuver un projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale et l'allègement des budgets départementaux et communaux qui sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

Mesures concernant l'agriculture

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a fait signer par le président de la République :

1° Un projet de loi permettant de modifier les tarifs de douane sur les céréales secondaires et produits destinés à l'alimentation du bétail, en vue de parer éventuellement aux conséquences de la sécheresse.

2° Un décret-loi améliorant le régime des allocations familiales agricoles.

3° Un décret-loi organisant la collaboration de l'Office des Mutilés et de la Caisse nationale de crédit agricole, en vue de faciliter l'accession à la propriété des Victimes de la guerre et Anciens Combattants.

Il a fait en outre, adopter le principe de deux projets de lois relatifs à l'extension des allocations familiales agricoles et aux calamités agricoles.

Enfin, le Conseil des ministres a adopté les propositions du ministre de l'Agriculture, relatives à l'augmentation de la production de l'alcool, pour satisfaire aux besoins de la Défense nationale et résorber les excédents de récolte. A cet effet, un décret-loi sera soumis au cours d'un prochain conseil.

La Commission des Affaires étrangères entendra M. Bonnet jeudi

M. Georges Bonnet sera entendu jeudi par la commission des Affaires étrangères sur les questions de politique extérieure d'actualité.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

Le calme parfait qui caractérise cette rentrée parlementaire est manifeste au début de la première séance. Le public parisien ne s'est pas dérangé, les tribunes sont à peu près vides et lorsque M. Ed. Herriot, à 15 h. 30, monte au fauteuil présidentiel, il n'y a pas plus de 30 députés disséminés dans la salle.

Cependant ils sont bientôt rejoints par un assez grand nombre de leurs collègues.

M. Paul Reynaud s'assied le premier au banc du Gouvernement où viennent s'asseoir MM. Ed. Daladier, Georges Mandel, Guy La Chambre, Campinchi, Marc Rucart, Marchandeau, Albert Sarraut, Georges Bonnet.

La séance est ouverte à 15 h. 40.

La Chambre valide la nomination de quelques membres de grandes commissions. Le projet de loi relatif à la carte de Voyage Touristique inscrit à l'ordre du jour en est retiré à la demande du Gouvernement.

Le Président de la Chambre prie les présidents des groupes de remettre au bureau de la Présidence, les listes de candidats aux grandes commissions dans les délais réglementaires.

Le Président donne lecture des diverses demandes d'interpellations qui lui sont parvenues.

Le retour à son banc de M. Jean Goy, invalidé, réélu député de Falaise, est salué par de vifs applaudissements à droite et au centre. Quelques secondes après, le retour de M. de Beaumont réélu député d'Indochine est accueilli par la même manifestation de la droite et du centre.

Le règlement de l'ordre du jour

M. Edouar Herriot, fait connaître les propositions de la conférence des présidents pour le règlement de l'ordre du jour.

M. DALADIER. — Le Gouvernement accepte l'ordre du jour proposé par la conférence des présidents. Il demande à la Chambre de maintenir la date de jeudi pour la discussion des interpellations ; il désirerait toutefois que l'on discutât d'abord les interpellations visant la politique agricole du Gouvernement (applaud. nombr. bancs).

M. Petrus FAURE (Loire) demande que l'on discute le vendredi 10 juin, les interpellations visant la retraite des vieux travailleurs (applaud. nomb. bcs)

M. HERRIOT. — Votre proposition ne s'oppose pas à celle du président du Conseil.

M. Louis MARIN (Meurthe-et-Moselle) demande des explications sur l'ordre du jour de cette semaine.

M. HERRIOT constate qu'il n'y a aucune opposition à la proposition du Président du Conseil, celle-ci est donc adoptée.

La séance est levée à 15 h. 50. Séance jeudi 15 h. pour la discussion des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement.

La conférence des Présidents

La conférence des présidents réunie à 15 h., a arrêté les propositions qu'elle va faire à la Chambre pour le règlement de l'ordre du jour. Elle a accepté d'y inscrire à la demande du Gouvernement, les rapports sur la ratification de l'accord de Montreux sur le projet concernant les droits d'auteur et divers autres textes secondaires.

Quant aux interpellations, celles qui concernent la politique agricole seraient retenues pour en commencer la discussion dès jeudi après-midi, la Chambre devant ensuite, en raison du Congrès Socialiste et des fêtes de la Pentecôte, s'ajourner au jeudi suivant pour discuter le collectif de juin et les cahiers de reports de crédits et d'exercices clos et périmés, que la commission des Finances va examiner. La suite du débat agricole continuerait chaque vendredi.

La réunion du groupe socialiste

Quelques réunions du groupe ont eu lieu ce matin et au début de l'après-midi au Palais Bourbon.

Le groupe socialiste a entendu un exposé de M. Gouin sur la récente entrevue de la délégation des gauches avec le président du Conseil et a émis le vœu que viennent rapidement en discussion les questions relatives aux calamités agricoles, à la retraite des vieux travailleurs et à l'extension des allocations familiales à l'agriculture.

Le groupe a autorisé par ailleurs le dépôt d'un certain nombre d'interpellations visant la politique sociale, le recrutement des instituteurs, le régime électoral algérien, les conventions collectives agricoles, l'aide aux victimes des récents sinistres agricoles.

Le groupe a, d'autre part, désigné une délégation qui entretiendra le président du Conseil des problèmes nord-africains et de l'urgence de l'extension des allocations familiales à tous les producteurs des campagnes.

LA RÉUNION DE LA DÉLÉGATION DES GAUCHES

La délégation des gauches a tenu une brève réunion au cours de laquelle M. S. Grumbach a fait admettre le principe d'une démarche auprès du ministre de l'Intérieur, au sujet de certaines expulsions d'étrangers. Elle s'est ajournée ensuite au 10 juin pour régler la question des candidatures aux présidences de commissions, les socialistes revendiquant l'attribution de tous les sièges qu'ils occupaient au début de la législature.

Le Communiqué

Voici le communiqué publié par la délégation des gauches à l'issue de sa réunion :

La délégation des gauches a décidé d'entendre le Cartel confédéré des services publics lorsqu'il aura été entendu par chacun des groupes appartenant au Rassemblement Populaire.

Après un échange de vues sur le renouvellement des bureaux des grandes commissions, elle a décidé de se réunir le vendredi 10 courant.

Elle a désigné une délégation composée de MM. Grumbach, Langumier, Gounin, Crutel, pour s'entretenir avec le ministre de l'Intérieur de la question des réfugiés politiques.

La motion adoptée

Elle a adopté ensuite la motion suivante :

La délégation des gauches proteste avec une profonde indignation contre le bombardement répété des villes ouvertes espagnoles, Alicante, Valence, Barcelone, etc., où des centaines de victimes innocentes ont trouvé la mort.

Elle estime d'autre part que le bombardement de Cerbère, ville française, constitue une provocation intolérable ressentie comme telle par la nation tout entière.

Une délégation a été désignée pour s'entretenir avec le président du Conseil de la politique générale. En voici la composition : MM. Crutel, Manent (Rad. Soc.) ; Cristofol, Langumier (Com.) ; Félix Gounin, Grumbach (Soc.) ; Hymans Gounin (U. S. R.)

Au groupe d'Alliance des républicains de gauche et radicaux indépendants

Le groupe d'Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, réuni sous la présidence de M. Léon Barety, a approuvé le texte de la proposition de loi qui va être immédiatement déposée par M. Flandin et a pour objet d'assurer l'extension du bénéfice des allocations familiales aux agriculteurs travaillant la terre avec le concours des membres de leur famille, sans aggravation des charges financières de l'Etat.

AU GROUPE COMMUNISTE

Le groupe communiste a entendu un exposé de M. Maurice Thorez, secrétaire général du Parti, qui s'est plus particulièrement préoccupé du problème de la retraite pour les vieux travailleurs et des questions de politique extérieure. Le groupe a décidé de proposer au groupe socialiste de déposer en commun, sur le bureau de la Chambre, deux propositions de résolution : l'une pour exiger le dépôt et la discussion d'extrême urgence du projet de retraite pour les vieux travailleurs ; l'autre pour exiger, en application même des décisions du Conseil national du Parti socialiste du 11 avril dernier, que le Gouvernement français réponde favorablement à la demande formulée par le président Négrin, relativement au rétablissement de la liberté de commerce pour l'Espagne républicaine.

Le groupe a été unanime à considérer qu'au cas où le groupe socialiste ne répondrait pas favorablement à ces propositions, il ferait lui-même le nécessaire, afin de poser ces questions en séance publique à la Chambre des Députés.

Le groupe a autorisé le dépôt de demandes d'interpellation : par M. Gabriel Péri, sur la politique extérieure ; par M. Alfred Daul, sur les menées hitlériennes en Alsace ; par MM. Auguste Bechard et Charles Gaou, sur l'aide à apporter aux victimes des calamités agricoles. Il a reçu diverses délégations, dont une du Cartel des fonctionnaires, qui l'a entretenu de la revalorisation et du rajustement des traitements.

Ajoutons qu'à la délégation des gauches, M. Cristofol, représentant du groupe communiste, a déposé la proposition de résolution ci-après, pour laquelle ses collègues du groupe communiste et lui ont été les seuls à se prononcer et que la délégation n'a par conséquent pas adopté :

« La délégation des gauches, convaincue que la sécurité du pays et la défense de la paix exigent que la France ne se rende en aucune manière complice du blocus de l'Espagne républicaine, affirme nettement sa volonté d'exiger le respect du droit international pour le Gouvernement ami de la République espagnole »

Il y a lieu de noter que M. S. Grumbach (Soc.) et plusieurs de ses collègues n'appartenant pas au groupe communiste se sont opposés à la mise aux voix de ce texte qu'ils considéraient comme susceptible de gêner le Gouvernement au moment où se poursuivent à Londres de délicates négociations, et ils ont exprimé l'espoir que les représentants communistes se rendraient compte que le moment était inopportun pour se livrer à des opérations de propagande de parti. Néanmoins le groupe communiste a tenu à communiquer dans les couloirs le texte de la motion soumise à la délégation par ses représentants.

LA SÉANCE AU SÉNAT

Le Sénat, en vacances depuis le 13 avril, reprend aujourd'hui ses travaux. La séance est ouverte à 15 h. 10 avec le cérémonial d'usage.

M. Jules Jeanneney, qui préside, prononce l'éloge funèbre des quatre sénateurs décédés depuis la séparation de l'Assemblée : MM. Connevot (Creuse), Savignol (Haute-Garonne), Lucien Hubert, ancien vice-président du Sénat (Ardennes) et Lesaché (Aube).

Le président donne lecture des interpellations de MM. Beaumont, sur l'élo-

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
18 JUIN
8e SÉRIE
BELFORT
9400

ployeurs et employés agricoles, qui ne pourront pas être réglés par les usages locaux, le seront par l'application obligatoire des articles 104 à 118 du Code du Travail et à supprimer la suite du projet de loi.

M. MAUGER explique que le but de l'amendement est d'obtenir que les dispositions de la loi de 1892, insérées dans le Code du Travail, soient maintenues en ce qui concerne les conflits collectifs agricoles. Aux termes de ces dispositions, en cas de menace de conflit collectif, le juge de paix peut être saisi et peut convoquer l'employeur et l'employé, afin d'entendre leurs prétentions.

M. DORMANN, rapporteur, déclare que la Commission de l'Agriculture n'accepte pas l'amendement, car elle désire que l'Agriculture fasse l'objet de textes législatifs spéciaux et d'un régime qui lui soit propre. La Commission a tenu, par son texte, à rester dans le cadre professionnel, en laissant les organismes professionnels agricoles régler eux-mêmes les difficultés sociales concernant l'Agriculture.

A la demande de M. DONON, président de la Commission, M. Mauger accepte de retirer provisoirement son amendement.

vage, et Jean Bosd, sur les exportations françaises dans les pays danubiens. Les dates de discussion de ces deux interpellations seront fixées ultérieurement.

Les rapports entre employeurs et employés dans les professions agricoles

Le Sénat aborde la discussion de son ordre du jour, en tête duquel est inscrit la suite du débat sur le projet de loi adopté par la Chambre, relatif à l'organisation des rapports entre employeurs et employés par convention collective dans les professions agricoles.

Le projet, qui a été inscrit déjà plusieurs fois à l'ordre du jour et a fait l'objet d'un renvoi à la Commission de l'Agriculture, comporte 15 articles. Seul le premier alinéa de l'article 1er a été précédemment adopté. Il porte que les dispositions destinées à régler les rapports entre employeurs et employés agricoles doivent respecter les usages locaux.

Un amendement de MM. Reboul, Fourment et Mauger est écarté

Le président met en discussion le 2e alinéa.

MM. REBOUL, FOURMENT et MAUGER ont déposé un amendement tendant à rédiger comme suit l'article 1er après le premier alinéa déjà adopté par le Sénat : « Les différends entre em-

Le projet est renvoyé à la Commission

Le texte de la Commission prévoit qu'à la demande d'un groupement professionnel agricole, patronal ou ouvrier, ou d'une section de syndicats mixtes, les pouvoirs publics provoqueront la réunion en vue de la conclusion de conventions collectives du travail, soit de la Commission mixte nationale, soit des Commissions mixtes départementales, cantonales ou locales.

M. DAMECOUR propose par voie d'amendement de substituer aux mots « patronal ou ouvrier », les termes « patronal et ouvrier »

M. DAMECOUR. — Les agriculteurs sont hostiles aux conventions collectives qui ont conduit à des grèves désastreuses.

Le texte de M. Damecour, remarque le rapporteur, postule l'entente des syndicats agricoles patronaux et ouvriers, toute la différence est là et elle est importante.

M. DAMECOUR. — Oui, je veux l'entente et non la lutte de classes.

M. DORMANN. — D'une façon générale il n'y a pas de lutte de classes dans l'agriculture, le meilleur moyen pour l'empêcher de naître, c'est de réaliser les réformes sociales légitimes. Notre texte s'inspire des principes d'Albert De Mun.

M. QUEUILLE intervient. — M. Damecour veut simplement consacrer une entente réalisée ; la Commission, elle, s'efforce d'empêcher un conflit d'éclater même dans le cas où une entente se révèle impossible. Le Gouvernement pense qu'il faut se rapprocher le plus possible de la thèse de la Commission, car c'est elle qui s'inspire le plus des nécessités pratiques et de la réalité.

M. Damecour maintient son amendement.

M. François SAINT-MAUR estime que le texte de la Commission devrait être complété, afin d'éviter que des syndicats se forment uniquement pour provoquer une Commission mixte. Il faut donc préciser la valeur représentative des syndicats.

M. DORMANN accepte le renvoi à la Commission qui étudiera à la fois l'amendement de M. Damecour et la suggestion de M. François Saint-Maur.

Il en est ainsi décidé.

Le projet relatif à l'exercice de la médecine vétérinaire est adopté dans le texte de la Commission

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre relatif à l'exercice de la médecine vétérinaire.

Au nom de la Commission de l'agri-

LA COMMISSION DES FINANCES VA EXAMINER le collectif de Juin 1937

L'augmentation des charges dépasse 700 millions

Le cahier « collectif » de juin que la Commission des Finances de la Chambre va examiner comporte des dotations supplémentaires s'élevant pour le budget général à 1.125.186.128 fr. et des annulations de crédits se chiffrant à 386 millions 250.567 fr., ce qui ramène l'augmentation des charges de l'exercice 1937 à la somme nette de 738.935.561 fr.

Les crédits en augmentation sont ceux de la dette viagère, 429 millions, de la défense nationale (483 millions), des dépenses d'assistance (76 millions). Parmi les annulations de crédits, la plus importante (220 millions) est relative aux intérêts de la dette flottante rendue possible par une circulation moyenne de bons du Trésor inférieure au montant des prévisions.

L'exposé des motifs du projet fait ressortir que le montant des crédits supplémentaires pour l'exercice 1937 est en diminution de 600 millions par rapport au total des dotations demandées l'an passé au titre de l'exercice précédent. Cette différence, ajoute-t-il, explique surtout par le très gros effort de sincérité qui a présidé à l'élaboration du budget primitif. Si les prévisions ont pu être dépassées dans de nombreux cas, la cause doit en être recherchée dans les perturbations d'ordre économique qui ont marqué la période d'exécution du budget.

Découvrira-t-on l'assassin de Wassigny ?

L'une après l'autre, les pistes doivent être abandonnées

Depuis douze jours que s'est déroulé l'affreux drame de **Wassigny**, les enquêteurs ont épuisé toutes les pistes qui se présentaient à eux et celles que lon a pu faire surgir en égarant les soupçons sur les individus de moralité fâcheuse rencontrés dans la région.

Hier on croyait avoir trouvé un témoin intéressant, depuis quelques jours la rumeur publique s'acharnait sur cet homme et l'accusait déjà des plus noirs forfaits. Toutes vérifications faites, l'homme, un ouvrier agricole originaire de **Vieily** près de Cambrai a dû être relâché, car son innocence est prouvée, le seul témoin qui paraissait formel s'étant aperçu en dernier ressort qu'il faisait une erreur à dates dans le récit des faits.

Le commissaire de police mobile Muller, de Reims et ses adjoints poursuivent néanmoins leur enquête et ils ont la précieuse collaboration des brigades de gendarmerie dont M. le capitaine Baubion-Broye de Saint-Quentin vint hier diriger les investigations.

Le seul espoir qui reste aux policiers est fourni par la découverte à **Saint-Simon** de vêtements maculés de sang et d'une valise. Nous avons signalé cette trouvaille. Ces vêtements appartiennent-ils à l'assassin qui s'en serait débarrassé afin de ne pas attirer l'attention sur lui ? On le présume et l'on s'efforce d'identifier celui qui les porta. A ce propos, on recherche où furent vendus les tent la marque « Urbi et Orbi ».

vêtements de teinte réséda et qui por-

D'autre part, la rumeur publique colnameaux situés entre **Wassigny** et **Le** porte que la veille du crime, dans les **Cateau**, on vit un individu conduisant une bicyclette et portant une petite valise qui allait de porte en porte offrant une combinaison de travail bleue à vendre.

Les enquêteurs vont tenter d'obtenir quelques indication sur ce personnage en visitant notamment la région du Cateau.

MADAME GERMAINE DE ROUEN
recevra au BUFFET GARE DE LILLE
du 14 au 30 Juin inclus
31611

HÉROIQUE RÉSOLUTION

Pour satisfaire les nombreuses demandes du public et des vendeurs, le comité de la Loterie des Régions libérées vient de décider de fractionner en cinquièmes officiels, une quantité supplémentaire de billets entiers. Ainsi, on pourra contenter cinq personnes au lieu d'une, grâce au petit cinquième officiel qui, toujours, au prix inchangé de 11 francs, double réellement les gains.

C'est la seule solution car la Loterie des Régions libérées est, on le sait, divisée en petites séries d'un nombre de billets strictement limité et immuable.

Ce succès permettra de réaliser encore pleinement cette année, le programme de renaissance économique et de progrès social que se sont assignés les organisateurs, en offrant à nos régions du Nord et de l'Est, une formule toujours plus attrayante et toujours plus avantageuse pour faire fortune en aidant la collectivité.

On sait que le tirage de la dernière série aura lieu à Belfort le 18 juin.

SPORTIFS, LISEZ LE SAMEDI
les sports du nord
le plus fort tirage des régionaux sportifs - Le numéro : 40 cent.

culture, M. BORGEOT insiste pour le vote du projet.

M. THIBAUT (Sarthe) le combat, car il entraînerait la disparition des hongreurs qui rendent tant de services dans les campagnes.

M. DONON répond que le texte de la Commission prévoit une période de transition qui concilie tous les intérêts en cause. Finalement les divers articles et l'ensemble sont adoptés dans le texte de la Commission.

Le Sénat se renvoie à jeudi 15 heures et la séance est levée à 18 heures.

APRÈS LA VISITE EN U. R. S. S. de la délégation des mineurs français

La délégation de mineurs français qui s'est rendue en U. R. S. S., vient de rentrer en France ; elle nous communique la résolution ci-après qui a été signée par ses membres :

« Les délégués des ouvriers mineurs français, en quittant le Bassin du Donetz, où ils ont mené leur enquête, ont tenu à faire la déclaration suivante :

» Ils expriment tout d'abord leurs sincères remerciements à tous les camarades qui leur ont facilité leur tâche, sans oublier les interprètes qui n'ont pas hésité à descendre dans les puits pour donner les explications nécessaires.

» Les mineurs français déclarent, en premier lieu, qu'ils ont eu la possibilité de mener leur enquête librement et que, partout, on s'est efforcé de leur faire voir tout ce qui était nécessaire pour la documentation.

» Se plaçant sur le seul terrain des comparaisons possibles entre la Russie d'hier et celle d'aujourd'hui, se rendant compte qu'il reste encore beaucoup à accomplir, la délégation est bien heureuse de souligner que, dans le domaine de l'exploitation du sous-sol, comme dans tous les autres domaines de l'activité économique, les travailleurs de l'U.R.S.S. ont obtenu d'importants résultats.

» Comparativement à ce qui existait il y a encore dix ans, les salaires augmentent constamment au fur et à mesure que la production se développe.

» Un vaste réseau d'assurances sociales et de retraites a été constitué, garantissant la vie et la santé du mineur et de sa famille.

» Il est intéressant de constater qu'aucune retenue n'est faite sur le salaire de l'ouvrier pour alimenter les œuvres sociales.

» Malgré l'héritage désastreux laissé par le tsarisme, malgré le sabotage des ennemis du peuple, les mines fonctionnent d'une façon très satisfaisante et le rendement obtenu dans des conditions identiques d'exploitation, égale et dépasse même le rendement des autres pays.

» Si l'on regarde le repos de l'ouvrier mineur, les délégués français ont constaté que, dans ce cas également, l'U. R. S. S. marche à pas de géant. Un fait très important à souligner est la création de sanatoria et de maisons de repos où, de plus en plus, les ouvriers mineurs vont passer leurs vacances.

» La délégation française ne peut pas ne pas mentionner également l'effort gigantesque qui est fait pour la mère et l'enfant, ce qui permet de donner naissance à une fière et forte jeunesse.

» En ce qui concerne le travail des femmes, s'il y a encore des femmes dans les mines, ce sont des camarades en excellente santé et de bonnes conditions physiques, et en petit nombre, ne faisant d'ailleurs que des travaux auxiliaires.

» On nous a déclaré qu'un récent décret supprime le travail des femmes au fond de la mine, et celles-ci seront remplacées par pallers.

» Une chose qui nous a particulièrement frappés, c'est la cordialité et la confiance réciproque qui existe entre l'administration et les ouvriers mineurs.

» Confiance compréhensible, quand on sait que presque tous les directeurs de puits sont des anciens ouvriers mineurs, et confiance qui permet une véritable émulation socialiste au travail.

» Ainsi donc, au point de vue du salaire, des assurances sociales, de l'enfance, des logements ouvriers, si l'on compare avec ce qui existait auparavant, la délégation française déclare qu'elle rend hommage au peuple de l'U.R.S.S. et à ses dirigeants pour l'effort qui a été fait et qui sera poursuivi à un rythme plus rapide encore.

» En conclusion, les délégués des mineurs français estiment de leur devoir de poursuivre plus que jamais l'action nécessaire en vue du rapprochement fraternel des syndicats français avec les syndicats soviétiques, d'œuvrer à l'unité syndicale internationale, car ils se rendent compte quel rôle formidable peuvent jouer les travailleurs organisés de l'Union Soviétique, pour aider la classe ouvrière mondiale dans sa lutte contre la guerre et contre le fascisme. »

Ont signé cette résolution : MM. Bouliez Joseph, administrateur du Syndicat des Mineurs du Nord ; Flament Alfred, secrétaire du Syndicat des Mineurs du Nord ; Wantelet J.-B., président du Syndicat des Mineurs du Bassin d'Anzin ; Danlaux Alfred, secrétaire de la Section Syndicale d'Hénin-Liétard ; Pascal Alfred, des Mineurs du Gard.

DRAME A TOURCOING

Ne voulant pas reprendre la vie commune, un jeune homme est frappé d'un coup de couteau par son amie. Son état est grave

Un petit drame de la rupture — comme, malheureusement, il s'en produit avec une fréquence de plus en plus grande, — a mis en rumeur hier, à la première heure, le paisible quartier-frontière de La Marlière à **Tourcoing**.

Voici les faits. Disons tout de suite, que nul témoin n'a assisté à la scène et que les motifs en semblent assez confus.

M. Camille Marhem, né à Tourcoing en 1914, exerçant la profession de peigneur dans une usine textile de la ville, vivait maritalement rue Achille Testelin, Cour Wicar, 5, avec une ouvrière plus âgée que lui, Marie Lericq, 32 ans, soigneuse.

Après un certain temps de vie commune, on se sépara. La jeune femme désirait reprendre la vie commune, d'ou des rencontres et des discussions dont la dernière devait se terminer tragiquement. Les deux jeunes gens faisaient équipe à 5 h. du matin. Hier, vers 4 h. 50 une entrevue, cour Wicar, dégénéra vite en bagarre. La jeune femme assure que son ami la frappa et qu'elle ne fit que se livrer à un geste de défense sans aucune préméditation ; la suite semble bien prouver qu'elle dit la vérité.

Toujours est-il, qu'elle s'empara d'un couteau et en porta un violent coup au-dessus du sein gauche de son ami. Aussitôt, elle se rendit compte de la gravité de son acte criminel. M. Marhem était resté debout, bien que gravement atteint et perdant du sang.

Mme Lericq, affolée, appela un passant, et, avec son aide, conduisit le blessé au domicile du docteur Desmet, qui n'est pas très éloigné du lieu du drame. Le docteur, constatant la gravité de la blessure, et après des soins sommaires, fit conduire Marhem à l'hôpital civil. La meurtrière l'y accompagna, et c'est à l'hôpital même que la police, avertie, vint s'assurer de sa personne.

Conduite au commissariat du 1er arrondissement, rue de l'Épidème, elle y fut interrogée par M. Lelay, commissaire de police du quartier. Elle regretta son acte, qu'elle mit, nous l'avons dit, sur le compte de l'affolement devant la violence de son ami.

Elle sera mise à la disposition du Parquet aujourd'hui.

Nous avons pris des nouvelles de la victime ; son état semble sérieux.

L'AFFAIRE D'ABUS DE CONFIANCE DE LA FÉDÉRATION AGRICOLE DU PAS-DE-CALAIS

L'ABBÉ LEROY EST CONDAMNÉ A UN AN DE PRISON AVEC SURSIS

Des peines d'emprisonnement avec sursis sont également infligées à ses complices

Le Tribunal correctionnel d'Arras a rendu son jugement dans l'affaire d'abus de confiance d'une somme de plus de 25 millions au préjudice de la Fédération Agricole du Pas-de-Calais, dont le siège social est à Arras.

Cette affaire avait été appelée à l'audience du 3 mai.

Vidant son délibéré, le Tribunal, que présidait M. le Président Perret, condamne :

L'abbé Arthur Leroy, ex-secrétaire général de la Fédération Agricole, pour abus de confiance, à un an de prison avec sursis et 200 fr. d'amende ;

Henri Leclercq, comptable à Arras, pour complicité d'abus de confiance, à 6 mois de prison avec sursis et 100 fr. d'amende ;

Victor Hennequet, confectionneur à Lille, démarcheur de la Banque Hostallier, à 6 mois de prison avec sursis et 100 fr. d'amende.

Eugène Nauchbaur, avocat-conseil à Paris, à un an de prison et 200 fr. d'amende par défaut, tous deux également pour complicité.

Tous quatre sont condamnés aux frais et dépens.

Le jugement donne acte à la Fédération Agricole de son intervention et dit que Henri Leclercq, Victor Hennequet et Eugène Nachbaur n'avaient aucun mandat de la Fédération, que l'abbé Leroy est sorti des limites de son mandat strictement fixé aux actes d'administration de la Fédération, qui ne lui donnait pas pouvoir de faire pour celle-ci des opérations de bourse.

COUR D'APPEL DE DOUAI

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION

Vers les assises

La Chambre des mises en accusation a renvoyé mardi devant la Cour d'assises du **Nord** :

J.-B. Flavigny, Gilbert Landragin, Alexandre Flavigny et Marie Duhem, coupables de vols et de recels commis à **Douai**.

Narcisse Moinet, Louis Cloedt et Alphonse Défontaine, auteurs de cambriolages à **Rosendaël**.

Et devant celle du **Pas-de-Calais** :

Lucienne Lesage, qui tua son nouveau né à **Saint-Venant**.

Henri Curot, mineur, à **Lens**, et Henri Loiseau, mineur, à **Bruay**, coupables de faits immoraux.

MAINTIEN EN DÉTENTION

D'autre part, la Cour a ordonné le maintien en détention de Jules Tanchon, ouvrier agricole, à **Kubrouck**.

Paul Ployaert et Victor Deleu, garçons livreurs, à **Comines** (Nord), inculpés de vol.

LE CONGRÈS DES SAUVETEURS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS SE TIENDRA A CALAIS LE 10 JUILLET

Le 10 juillet se tiendra à Calais, le 61e congrès de la Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais, placé sous le haut patronage du Président de la République et du Roi des Belges.

A ce congrès dont l'organisation a été confiée à M. Mouvet, vice-trésorier de la section de Calais, seront représentées les sections d'Armentières, d'Arras, de Béthune, Boulogne, Comines, Denain, Douai, Dunkerque, Lens, Merville, Saint-Omer, Roubaix, Tourcoing, Tournai et Valenciennes.

Voici le programme complet de cette manifestation :

A 9 h. 30, formation du cortège.

A 10 h., réception des Sauveteurs à l'Hôtel de Ville. Vin d'honneur.

A 10 h. 30, dépôt d'une gerbe au monument aux morts et au monument des Sauveteurs, boulevard des Alliés.

M. Léon Vincent, ancien député, vice-président de la société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais, président de la Fédération nationale de sauvetage, fera l'éloge des disparus et des braves qui forment la société.

Visite aux monuments du « Pluviose » et de Brazy, perdu dans les glaces polaires en se portant au secours de ses semblables.

A 11 h., démonstration nautique dans un des bassins du port, visite du canot de sauvetage « Maréchal Foch ».

A 11 h. 45, continuation du cortège par le quartier du Courgain-Marlitime et le Phare, pour se rendre à l'église Notre-Dame, de Calais.

Après l'office, concert-apéritif, place d'Armes, face au monument des Bourgeois de Calais.

A 13 h. 15, banquet par souscription (30 francs), dans les salons Richelieu.

A 17 h., distribution des récompenses.

Excursion en mer à partir de 17 h., sur un des remorqueurs de la Chambre de Commerce. Durée ed l'excursion : 1 h. 30 à 2 heures.

Entre 17 et 18 h., concert au jardin Richelieu.

A 20 h., Lido du Casino, bal gratuit. Illuminations de l'avenue de la Plage.

Vers la même heure, bal au minck. Cotillons, organisé par la section des Sauveteurs et la commission des fêtes du Courgain.

Le numéro 858 du
Réveil Illustré
est paru
SOMMAIRE :
Un conte :
LE VOYAGE... DIFFERE
Un article curieux :
BOURSES DE ROIS ET DE PRINCES
RIONS UN PEU
IL Y A DU GRABUGE A HOLLYWOOD
Un Roman-Cinéma :
LA GLU
SON PETIT COURRIER
SES DESSINS HUMORISTIQUES
SES PHOTOS RÉGIONALES ET D'ACTUALITÉ
SA PAGE DU TRICOT
Ses magnifiques romans etc., etc...
— Demandez le — REVEIL ILLUSTRE à tous nos vendeurs
20 pages : 50 cent.

LE CONGRÈS DES SAPEURS-POMPIERS AURA LIEU LE 10 JUILLET A HAZEBROUCK

A l'occasion du 150e anniversaire de la fondation du corps des sapeurs pompiers du Nord de la France, un congrès régional aura lieu à Hazebrouck, le dimanche 10 juillet sous les auspices de la municipalité.

Une réunion a eu lieu à l'hôtel de ville pour étudier les grandes lignes du programme de cette journée. Y assistaient notamment : MM. Hoguet et Clay, adjoints ; Marcel Deschodt, capitaine ; Chavatte et Vanheeghe, lieutenants de la compagnie ; Paul Everwyn, président ; Ruckebusch, vice-président et Henri Descamps, secrétaire de la commission des fêtes.

Nous pouvons annoncer que le matin de cette importante journée, il y aura réception à la gare, suivie d'une réunion des membres du conseil d'administration à la mairie et d'une assemblée générale de l'Union. La municipalité réserve une réception des délégations auxquelles seront offerts les vins d'honneur. Un cortège se rendra au cimetière pour déposer une gerbe de fleurs au monument aux morts.

A 13 h., un banquet par souscription sera servi dans la salle municipale des fêtes. Au cours de l'après-midi, un défilé est prévu, puis sur la Grand Place des démonstrations.

Place Georges Degroote, pendant toute la journée : exposition du feu et le soir, illuminations et réjouissances populaires.

DES GAMINS ONT FAILLI CAUSER UN DÉRAILLEMENT A ABSCON

A plusieurs reprises, nous avons signalé les actes de malveillance commis dans la région par des bandes de gamins.

De nouveau, un acte de sabotage commis sur une voie ferrée, à proximité de la Marnière d'Abscon. Une bande de vauriens de la cité Saint-Marck, à Escaudain, ont entreboillé une aiguille commandant les voies d'arrivée du chemin de fer de la société des Hauts-Fourneaux et Forges de Denain-Anzin.

Heureusement, M. Daniel Nescelain, 29 ans, concierge de la Marnière, effectuant une tournée, s'aperçut de l'acte de sabotage et remit le tout en place, évitant ainsi un grave accident qui, certainement, se serait produit.

D'autre part, de nombreuses déprédations ont été commises dans les propriétés appartenant aux Forges.

M. Henri Beauvois, chef de bureau de la main-d'œuvre, à Denain, a déposé plainte, au nom de la compagnie.

Au cours de l'enquête, les gendarmes ont réussi à découvrir les coupables. Ce sont H. D., 16 ans, et R. D., 11 ans.

Les parents, civilement responsables, seront poursuivis.

Pour UN franc seulement
vous pouvez participer à la LOTERIE de la PRESSE DU NORD
et gagner un portefeuille de 50.000, de 20.000, ou 10.000 francs.
Courez votre chance !
Les billets sont en vente dans tous les débits de tabacs, chez nos dépositaires et vendeurs et dans nos bureaux.
UN franc seulement.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 1er juin : Soleil : Lever, 3 h. 54 ; coucher, 19 h. 43 ; Lune : Lever 7 h. 06 ; coucher, 22 h. 22.
Aujourd'hui : Saint-Pamphile. — Demain : Sainte-Emilie.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 31 mai, à 17 h. 45 : Baromètre : 758 mm. 9 ; hausse depuis la veille, à 17 h. 45 : 5 mm. 6 ; Thermomètre : Frendo : 17.0 ; Minima : 9.0 ; Maxima : 19.3 ; Etat hygrométrique : 70 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. 45 : Néant ; Direction du vent : Sud ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : Couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Doux ; quelques pluies.
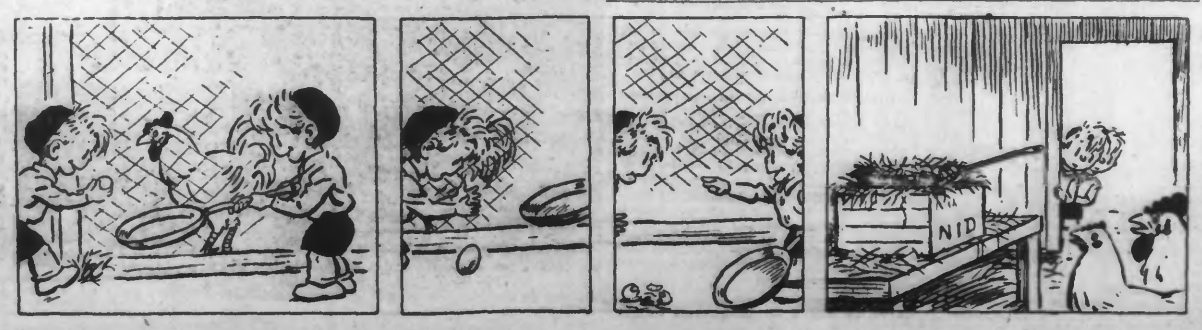
« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX